

SECRETARIAT GENERAL

FONDS NATIONAL POUR L'ÉDUCATION
ET LA RECHERCHE
01 BP 122 OUAGA CNT
TEL : (00226) 25 65 83 97

2023-044 /MESRI/SG/DG-FONER

Ouagadougou, le 04 JUIL 2023

COMMUNIQUE POUR LE RENOUELEMENT D'AIDE

La Directrice générale du Fonds National pour l'Education et la Recherche porte à la connaissance du public burkinabè de l'ouverture de la deuxième session (2/3) d'octroi des allocations d'aides au titre de l'année académique 2022-2023.

Les dossiers de candidatures sont reçus exclusivement sur la plateforme de dépôt en ligne du FONER à l'adresse www.foner1.net du 07 Juillet à 00h 00mn au 20 Juillet 2023 à 23h 59mn.

A- CONDITION DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part, les étudiants remplissant les conditions suivantes :

- 1- avoir bénéficié de l'aide financière au cours de l'année académique précédente ;
- 2- avoir obtenu à l'issue de l'évaluation des deux semestres confondus de l'année académique écoulée, une moyenne de **07/20** au moins ;
- 3- avoir obtenu à l'issue de l'évaluation d'un semestre de l'année académique **2021-2022** une moyenne de **07/20** au moins pour les **promotions en situation de retard avéré** ;
- 4- **n'être pas déchu de la nationalité burkinabè** ;
- 5- être régulièrement inscrit dans une institution publique d'enseignement supérieur au Burkina Faso ;
- 6- ne pas être admis à un concours ouvrant à un emploi ;
- 7- ne pas exercer un emploi salarié formellement déclaré et ne pas être inscrit au Service National pour le Développement (SND) ;
- 8- disposer d'un document attestant que le revenu annuel des parents n'excède pas dix (10) millions de francs CFA.

B- COMPOSITION DU DOSSIER

Les dossiers de candidatures doivent comporter les pièces suivantes :

1. une photo d'identité récente ;
2. une version scannée en PDF **recto-verso** de l'original de la Carte Nationale d'Identité

Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;

3. une version scannée en PDF des originaux ou des photocopies légalisées des relevés de notes des deux semestres de l'année académique écoulée ou une attestation de succès pour le niveau d'enseignement entamé ;
4. le relevé de notes d'un semestre de l'année académique **2021-2022 pour les promotions en situation de retard avéré ;**
5. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique en régime normal (cours du jour) de **l'année académique 2022-2023 ;**
6. une version scannée en PDF de l'original de l'attestation d'inscription pédagogique en régime normal (cours du jour) de **l'année académique 2021-2022 pour les promotions en situation de retard avéré ;**
7. une des pièces suivantes justifiant que le revenu annuel des parents n'excède pas **dix (10) millions de francs CFA :**
 - le dernier bulletin de paie pour le ou les parents fonctionnaires ;
 - le dernier relevé de paie de la pension pour le ou les parents retraités ;
 - l'arrêt de compte pour le ou les parents exerçant une activité libérale ;
 - une attestation de revenu pour le ou les parents agriculteurs ou éleveurs ;
 - le certificat de décès pour le ou les parents décédés.

Tous les documents doivent être scannés en couleur et bien lisibles.

Diffusion générale

La Directrice générale


Dr Tiertou Edwige DEMBELE/SOME